



27 juillet 2015

CONTRACTUELS - LAURÉATS DES CONCOURS - STAGIAIRES RÉVISIONS D'AFFECTATIONS DES TITULAIRES

Contractuels

La Commission Consultative Paritaire Académique d'affectation des contractuels enseignants s'est tenue le mardi 21 juillet. **Tous nos adhérents ont été informés par téléphone.** Malgré le travail de nos élus, très peu de collègues ont eu une affectation. A cela, plusieurs causes, notamment les suivantes :

- 📍 Au 21 juillet, l'Administration n'est pas en mesure d'avoir une liste exhaustive des besoins, notamment des **Blocs Moyens Provisoires** ;
- 📍 Dans certaines disciplines, des stagiaires seront affectés par le Ministère très tardivement (fin juillet et jusqu'à mi-août). Il faut donc garder des « besoins » pour créer d'éventuels nouveaux supports ;
- 📍 Il y a des disciplines (Histoire-Géographie, Lettres-Histoire, EPS, Documentation, etc.) pour lesquelles le nombre d'entrants (titulaires ou stagiaires) est très important... Il y aura donc très peu de besoins en contractuels ;

Laurent Basly, DPE, a fait part de ses inquiétudes : beaucoup de contractuels n'auront pas de contrat. Certains sont (ou seront) affectés dans des disciplines « connexes » après validation par les inspecteurs. Il a été précisé :

- 📍 **Pour les CDI** : les contrats à quotité pleine seront garantis jusqu'au 1^{er} novembre. Ensuite, s'il n'y a pas de besoins suffisants, soit l'Administration procèdera à une modification des contrats (réduction de la quotité temps), soit elle ne proposera pas de recrutement. Dans ce dernier cas, la CCPA sera saisie pour un licenciement et un reclassement professionnel sera proposé à l'intéressé.
- 📍 **Pour les CDD** : l'Administration n'a pas d'obligation réglementaire de renouvellement de contrat.

La liste des CDisables ne nous sera communiquée que fin août (annoncée au départ pour le 20 juillet !). Pour rappel, seuls ceux qui auront un contrat pourront être CDIsés !

Dès le 25 août, les services de la DPE 6 procéderont à de nouvelles affectations.

Le SNETAA-FO sera donc sur le pont dès le 24 août pour suivre de très près les affectations des collègues. Bien sûr, vous le savez, nous informerons au plus vite nos adhérents concernés. **Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO.**

Lauréats des concours 2015

Les résultats des affectations des futurs stagiaires ont été publiés ce mercredi 22 juillet. **Vous trouverez les résultats en ligne sur notre site Internet.** Si certains futurs stagiaires se retrouvent en difficulté du fait de cette affectation (situation familiale compliquée), ils doivent alerter les services de la DPE et de la DRRH. Mais les possibilités de modifications sont très peu nombreuses. En réalité, il ne s'agit pas d'un « vrai » mouvement. **Nos représentants SNETAA-FO sont déjà intervenus pour dénoncer ces affectations qui peuvent souvent obliger les collègues à faire 2 déménagements (et parfois changement d'école pour les enfants) en 1 an ! Inadmissible !** Cela dit, il ne faut pas hésiter à nous informer d'une situation très difficile pour que le SNETAA-FO intervienne et tente d'obtenir une amélioration de la situation.

Pour rappel, tous les futurs stagiaires doivent impérativement s'inscrire via le site internet de l'ESPE (www.espe-aquitaine.fr) afin de permettre la mise en place dès la rentrée 2015 de leur formation. Elle sera personnalisée en fonction des parcours antérieurs... Enfin, en théorie, autant que possible, mais ne rêvons pas trop... ;-(
Nous invitons tous les lauréats à venir rencontrer le SNETAA-FO (premier syndicat des PLP) lors de la journée d'accueil du mardi 25 août.

Stagiaires 2014-2015

Nous avons enfin été destinataires de la liste des stagiaires qui sont licenciés ou qui doivent « redoubler ». Nous avons également les noms de ceux qui sont en prolongement. Ceux qui seront titularisés n'ont toujours rien reçu. Si certains ont besoin d'être rassurés, qu'ils n'hésitent pas à nous contacter. A noter que ceux qui n'ont pas pu valider leur M2, devront obligatoirement « redoubler ».

Titulaires

54 PLP ont demandé une révision d'affectation et 35 d'entre-eux ont obtenu satisfaction à l'issue du GT du 20 juillet. C'est mieux que les années passées, mais nous pensons aux 19 PLP (dont 13 dits « non prioritaires ») qui devront faire une année dans des conditions difficiles. Courage à eux. Ils ne doivent pas hésiter à nous dire en cours d'année s'ils se retrouvent dans une situation où ils ne peuvent plus remplir leur mission. Le SNETAA est là pour aider les PLP.

Calendrier

A partir du lundi 24 août
Affectations des Contractuels

A partir du mardi 25 août
Accueil des stagiaires et des nouveaux arrivants dans l'académie

Lundi 31 août
Pré-rentrée.